

**INFORMATION : Permanence des soins – Gardes médicales**  
**Regroupement des secteurs de garde St Genis-Collonges et Gex-Divonne**  
**à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012.**

En raison de la diminution du nombre de médecins généralistes dans le Pays de Gex, et pour assurer la continuité de la Permanence des Soins (Gardes Médicales), les médecins des secteurs de garde de **St Genis-Collonges** et de **Gex-Divonne** ont décidé de se regrouper en un seul secteur de garde, à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2012**.

Les horaires des gardes sont inchangés : **du lundi au vendredi, de 20h à 24h ; le samedi, de 12h à 24h ; les dimanches et jours fériés, de 08h à 24h.**

Les médecins de garde recevront les patients à leur cabinet, et n'effectueront pas de visite à domicile.

Pour contacter le médecin de garde, **appeler le Centre 15.**